



Commune de  
Confignon

# PLAN DIRECTEUR COMMUNAL PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIETONS

Adopté par le Conseil municipal dans sa séance du 20 juin 2006  
Approuvé par le Conseil d'Etat dans sa séance du 04 octobre 2006

Mandataires: urbaplan - RR&A - acadé

Pour traiter: Marcos WEIL, Christoph VON FISCHER  
**urbaplan Genève**

Dossier pour approbation-0306-R-Approbation.doc-5.04.06-MW-CvF

**lausanne**

av. de montchoisi 21  
1006 lausanne  
t 021/ 619 90 90 f 021/ 619 90 99  
lausanne@urbaplan.ch

**fribourg**

rue pierre-aeby 17  
c.p 87 - 1702 fribourg  
t 026/ 322 26 01 f 026/ 323 11 88  
fribourg@urbaplan.ch

**genève**

rue abraham-gevray 6  
c.p 2265 - 1211 genève 1  
t 022/ 716 33 66 f 022/ 716 33 60  
geneve@urbaplan.ch

**neuchâtel**

rue du seyon 10  
c.p 3211 - 2001 neuchâtel  
t 032/ 729 89 89 f 032/ 729 89 80  
neuchatel@urbaplan.ch

## PREFACE DU CONSEIL ADMINISTRATIF

Réfléchir au futur de la Commune pour les dix ou quinze ans à venir est une des tâches principales des élus politiques communaux. Conseil municipal et Conseil administratif ont eu la responsabilité de concrétiser cette réflexion au travers de l'élaboration d'un nouveau plan directeur, l'ancien datant de 1985. Connaître la réalité du moment, comprendre les éléments actuels et historiques, les aspects environnementaux, sociaux, économiques en jeu sur le territoire communal, mais également leurs influences réciproques (les enjeux du développement durable), resituer Confignon dans un contexte de développement cantonal, régional et fédéral et tenir compte des contraintes que cela implique, faire des choix stratégiques en matière d'urbanisation, d'équipements, de mobilité, d'environnement naturel, bref, penser la qualité de vie : voilà les enjeux auxquels les élus et plus particulièrement la Commission en charge du projet ont été confrontés entre septembre 2003 et juin 2006.

Le présent document se veut donc un instrument de navigation, un contrat territorial, une référence contraignante pour les décisions à prendre dans les 10-15 années à venir. Il fixe les buts à atteindre et propose des moyens pour y parvenir.

Pour mener ce travail à bien, une équipe de spécialistes techniques et scientifiques était bien évidemment nécessaire et nous tenons à remercier ici le **Bureau Urbaplan** et plus spécifiquement MM. Marcos Weil et Christoph von Fischer, nos mandataires, sans qui rien n'aurait été possible : leur grande force de proposition associée à une grande qualité d'écoute et à une attitude affichée d'impartialité nous ont aidés à apprivoiser la complexité des problèmes à envisager, à sélectionner les objets et les modes de réflexion utiles ainsi que les mesures concrètes à envisager.

Dans le même ordre d'idée, la présence à nos côtés de deux représentants du Département du Territoire, **MM. A. Scilacci et F. Dubs**, présence suivie à tous les travaux de la Commission, a permis à celle-ci d'être assurée quant à la conformité des options communales avec les options cantonales. La Commission les en remercie vivement.

Pour imaginer le futur, il est tout d'abord nécessaire d'avoir une image la plus complète possible de la réalité actuelle. Les « professionnels » de la vie communale, ceux qui la façonnent et la dégustent chaque jour, ce sont les habitants de la commune. D'âges, d'origines et d'appartenances diverses, ayant des sensibilités et des idéaux multiples, leur lecture de la réalité est concrète, multicolore et indispensable. C'est pourquoi dès le départ, en janvier 2004, nous avons réuni une centaine d'habitants d'âges, d'origines et d'appartenances diverses, auxquels se sont joints des représentants des communes voisines (Bernex, Onex, Lancy, Perly et Plan-les-Ouates) pour évoquer leur réalité communale, mais aussi leurs craintes, leurs espoirs et leur vision du futur. Moment intense et fécond, riche en idées et en émotions, cette première **démarche participative** (Conférence du Futur) a permis de récolter les lignes de réflexion essentielles à prendre en compte ; elle a constitué la base de travail de la Commission. En septembre 2004, une nouvelle réunion des mêmes acteurs a permis de leur rendre compte du traitement apporté par le Comité de pilotage à tout ce matériau récolté et de recueillir les commentaires relatifs aux orientations définies.

Soulignons ici l'aspect novateur de cette démarche : Confignon est la première commune du canton à avoir procédé de la sorte.

Sur cette base, l'élaboration d'un concept directeur, puis la formulation de mesures permettant d'incarner ces lignes directrices dans des propositions concrètes (fiches de mesures) s'est déroulée selon les prescriptions cantonales en la

matière, alternant consultations des diverses instances concernées (Conseil administratif, Conseil municipal, partis politiques, services de l'Etat...) et travail de la Commission, pour finalement aboutir à la mise en consultation publique du document pendant 30 jours en février 2006.

Après une présentation publique, les plans et documents sont restés exposés à la Mairie où chaque mardi, le Conseil administratif et les membres de la Commission ont reçu tous les habitants intéressés pour discuter avec eux et répondre à leurs questions.

Au terme de cette période, après avoir réalisé une synthèse des différentes observations et avoir remanié certains points du document pour tenir compte des remarques essentielles, le Plan Directeur Communal final, complété par un plan directeur des chemins pour piétons a été soumis au vote du Conseil municipal le 20 juin 2006. Ce dernier l'a accepté à l'unanimité.

**En résumé :** Ce nouveau plan directeur communal n'est pas un plan révolutionnaire. Compte tenu du faible potentiel à bâtir encore disponible, les enjeux essentiels se situent :

- > au niveau de la **qualité de vie pour les habitants** : créer des liens, permettre aux habitants de s'approprier leur territoire et de s'y sentir en sécurité (habitat, espaces communautaires, déplacements, services), en envisageant les aspects **sociaux** (contacts, rencontres...), **économiques** (commerces à préserver, postes de travail à privilégier, agriculture) et **environnementaux** (déplacements et énergies (mobilité douce), gestion des déchets...);
- > et de la **mise en valeur du patrimoine paysager** : gestion conjointe des aspects nature, paysage et loisirs, dans une détermination forte de préserver la bande de verdure entre le Rhône et l'Aire en l'envisageant comme lieu de rencontres et de loisirs, de lien entre le nouveau quartier et le village.

Comme tout travail « fédéral », ce document est le fruit de nombreux compromis entre des tendances diverses.

Pour aller plus loin sur la voie du développement durable et approfondir certains domaines moins fouillés dans le cadre du Plan directeur communal, la Commune poursuit des démarches participatives qui déboucheront sur l'élaboration et la réalisation d'actions prenant place dans un Agenda 21 communal.

Le Conseil administratif tient encore à remercier très sincèrement tous les acteurs communaux de ce travail pour leur engagement actif : les habitants ayant participé aux Conférences du Futur, les Conseillers municipaux et plus particulièrement les membres de la Commission ad hoc, ainsi que les membres de l'administration communale.

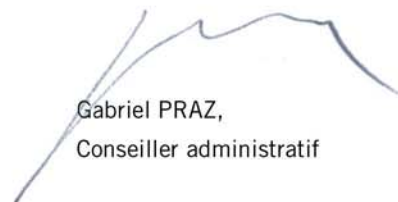
Confignon, 5 octobre 2006



Françoise JOLIAT  
Maire



Alain DREIER  
Conseiller administratif



Gabriel PRAZ,  
Conseiller administratif

## SOMMAIRE RESUME

1. INTRODUCTION	1
2. PORTRAIT DE LA COMMUNE	7
3. POLITIQUE D'URBANISATION	13
4. POLITIQUE DES EQUIPEMENTS ET DES SERVICES	25
5. POLITIQUE DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI	33
6. POLITIQUE DES DEPLACEMENTS ET DES TRANSPORTS	37
7. POLITIQUE DES ESPACES PUBLICS ET DES MOBILITES DOUCES	63
8. POLITIQUE DU PAYSAGE, DE L'AGRICULTURE ET DES MILIEUX NATURELS	79
9. POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT	91
10. PLAN DE SYNTHESE	103
11. PROGRAMME DES MESURES ET PRIORITES	107
12. ANNEXES	111

# SOMMAIRE DETAILLE

1. INTRODUCTION	1
1.1 Cadre légal	1
1.2 Déroulement et participation	1
1.3 Structure du plan directeur	3
1.4 Présentation succincte	4
2. PORTRAIT DE LA COMMUNE	7
2.1 Contexte régional	7
2.2 Contexte communal	7
2.3 Développement démographique	9
2.4 Evolution historique	10
3. POLITIQUE D'URBANISATION	13
3.1 Parc de logements	13
3.2 Patrimoine bâti	14
3.3 Affectations et potentiel de développement	17
3.3.1 Zones à bâtir légalisées	17
3.3.2 Potentiel de développement légalisé	17
3.3.3 Potentiel d'extension ou de densification à long terme	19
EXTENSION DU VILLAGE SUR LES TERRAINS ENTRE L'ECOLE JOLLIEN ET LE CHEMIN DE CHAUMONT	19
DENSIFICATION DES QUARTIERS DE VILLAS LE LONG DE LA ROUTE DE CHANCY	19
3.3.4 Projets de développement cantonaux	20
PAC BERNEX-EST	20
LES CHERPINES (PLAINE DE L'AIRE)	21
3.3.5 Constructions hors zone à bâtir	21
3.4 Situation foncière	22

4.	POLITIQUE DES EQUIPEMENTS ET DES SERVICES	25
4.1	Commerces et services de proximité	25
4.1.1	Offre communale	25
	VILLAGE	25
	GRESSY	25
4.1.2	Offre régionale	26
4.2	Equipements scolaires, de petite enfance et parascolaires	27
4.2.1	Ecoles primaires	27
4.2.2	Ecoles secondaires	27
4.2.3	Activités parascolaires	27
4.2.4	Petite enfance	27
4.2.5	Autres institutions	28
4.3	Equipements sportifs	28
4.3.1	Equipements communaux	28
4.3.2	Equipements intercommunaux	29
	PARC DES EVAUX	29
	CENTRE SPORTIF DES CHERPINES	29
4.4	Equipements culturels et de loisirs	30
	ASSOCIATIONS COMMUNALES	30
	LOCAL POUR JEUNES	30
	OBJECTIF	30
4.5	Etablissements socio-médicaux	31
5.	POLITIQUE DE L'ECONOMIE ET DE L'EMPLOI	33
5.1	Etablissements et emplois	33
5.2	Potentiel de développement	34
5.2.1	Zones légalisées	34
5.2.2	Extensions urbaines (projets cantonaux)	34
	PAC BERNEX-EST	34
	LES CHERPINES (PLAINE DE L'AIRE)	35
5.3	Rapport emplois par habitants	35

6. POLITIQUE DES DEPLACEMENTS ET DES TRANSPORTS	37
6.1 Objectifs cantonaux	37
REPERCUSSIONS POUR LE CORRIDOR RHONE-ARVE	37
CHAINE DES DEPLACEMENTS	37
6.2 Origines et destinations des déplacements pendulaires	38
6.3 Accidents et sécurité	39
6.4 Réseau routier et charges de trafic	40
6.4.1 Réseau cantonal	40
ROUTE DE SORAL	40
ROUTE DE CHANCY	42
ROUTE DE BASE	42
6.4.2 Réseau communal	45
POCHE DU VILLAGE	45
POCHE DE CRESSY	46
LIAISONS NORD-SUD	48
SUPPRESSION DE LA CIRCULATION SUR LE PONT DE MOURLAZ	48
6.5 Stationnement et dépose	50
6.5.1 Parkings publics	51
PLACE DE L'EGLISE	51
BORDS DE L'AIRE	51
6.5.2 Parkings institutionnels	52
ECOLE JOLLIEN	52
ECOLE RUDOLF STEINER	52
HUG CRESSY-SANTE / PARC DES EVAUX	52
6.5.3 P+R de Bernex	53
6.6 Transports publics	57
6.6.1 Structure du réseau et fréquence de desserte	57
PLAN DIRECTEUR TPG 2003-2006	57
DESSERTE DU CENTRE-VILLE	57
LIAISONS TANGENTIELLES	58
LIAISONS LOCALES	59
6.6.2 Interface et arrêts TC	60
INTERFACE DE LA CROISEE DE CONFIGNON	60
AUTRES ARRETS TPG	60



7.	POLITIQUE DES ESPACES PUBLICS ET DES MOBILITES DOUCES	63
7.1	Réseau des espaces publics	63
7.1.1	Places et espace-rue	63
	VILLAGE	63
	CRESSY	64
7.1.2	Parcs et espaces de détente	65
	PENETRANTES DE VERDURE	65
	PARCS A L'INTERIEUR DES QUARTIERS	66
7.2	Mobilités douces	66
7.2.1	Planification cantonale et communale	66
	PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS POUR PIETONS	66
	PLAN DIRECTEUR DES CHEMINS DE RANDONNEE PEDESTRE	67
7.2.2	Chemin de l'école	67
7.2.3	Réseau des chemins pour piétons	68
	ITINERAIRES COMMUNAUX ET INTERCOMMUNAUX	68
	MESURES COMPLEMENTAIRES	69
7.2.4	Itinéraires cyclables	75
	ITINERAIRES INTERCOMMUNAUX	75
	ZONES 30 DU VILLAGE ET DE CRESSY	75
	ROUTES CANTONALES	76
	RESEAU DE PROMENADES	76
8.	POLITIQUE DU PAYSAGE, DE L'AGRICULTURE ET DES MILIEUX NATURELS	79
8.1	Cadre paysager	79
	ESPACES NATURELS	79
	PENETRANTES DE VERDURE	79
8.2	Agriculture et viticulture	80
8.2.1	Surfaces agricoles	80
8.2.2	Activités agricoles	80
	CONTRAINTES ET POTENTIALITES	80
	ENJEUX COMMUNAUX	81
	RESEAUX AGRO-ENVIRONNEMENTAUX	81
	DECLASSEMENT DE LA ZONE AGRICOLE	82
	OBJECTIF	82
8.2.3	Zone viticole protégée	83

8.3 Milieux naturels et cours d'eau	83
PLAN VERT-BLEU	83
8.3.1 Rives du Rhône	84
8.3.2 Bords de l'Aire et cordon boisé	84
8.3.3 Plaine de l'Aire	85
8.3.4 Parc des Evaux	86
8.3.5 Forêt, cordons boisés et arbres isolés	86
FORET	86
CORDONS BOISES, HAIES, ALLEES ET ARBRES ISOLES	87
8.3.6 Jardins et vergers	87
8.3.7 Jardins familiaux	88

9. POLITIQUE DE L'ENVIRONNEMENT	91
9.1 Bruit routier	91
9.1.1 Exposition au bruit	91
DEGRES DE SENSIBILITE AU BRUIT	91
CADASTRE DU BRUIT	91
9.1.2 Mesures d'assainissement	91
ROUTES CANTONALES	91
ROUTES COMMUNALES	91
9.2 Energie et protection de l'air	92
CADRE GENERAL	92
SITUATION COMMUNALE	92
PROJET SUISSE ENERGIE	93
DOMAINES D'ACTION	93
9.3 Hydrogéologie	94
9.3.1 Terrains instables	94
9.3.2 Zones inondables	94
9.3.3 Protection des eaux	95
9.3.4 Gestion des eaux météoriques	95
9.4 Protection contre les risques majeurs	96
9.5 Installations de transport par conduites	96
9.6 Rayonnements non ionisants	97
9.6.1 Lignes aériennes	97
9.6.2 Installations de téléphonie mobile	97
9.7 Gestion des déchets	98
PLAN CANTONAL DES DECHETS	98
SITUATION COMMUNALE	98

10. PLAN DE SYNTHESE	103
11. PROGRAMME DES MESURES ET PRIORITES	107
LISTE DES MESURES PRIORITAIRES	107
AMENAGEMENTS ROUTIERS	107
ESPACES PUBLICS ET EQUIPEMENTS	107
AUTRES PROJETS COMMUNAUX :	107
AUTRES PROJETS INTERCOMMUNAUX :	107
FICHES DE MESURE	109
12. ANNEXES	111